

Éducation et Développement de la petite enfance

RAPPORT ANNUEL

2023-2024

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

RAPPORT ANNUEL 2023-2024

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN n° 978-1-4605-3964-4 (version imprimée bilingue)

ISBN n° 978-1-4605-3965-1 (PDF : version française)

ISSN n° 2368-4763 (version imprimée bilingue)

ISSN n° 2368-478X (PDF : version française)

24-01460 I 2024.11 I Imprimé au Nouveau-Brunswick

LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

De la ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Murphy

Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Claire Johnson
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Claire Johnson

**Ministre de l'Éducation et du Développement
de la petite enfance**

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Julie Mason
Sous-ministre, secteur francophone

Du sous-ministre au ministre

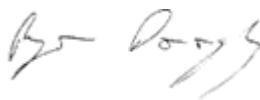
L'honorable Claire Johnson

**Ministre de l'Éducation et du Développement
de la petite enfance**

Madame le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Ryan Donaghy
Sous-ministre, secteur anglophone

TABLE DES MATIÈRES

Lettres d'accompagnement	3
Message de la ministre	5
Message de la sous-ministre	6
Message du sous-ministre	8
Priorités du gouvernement	9
Faits saillants	10
Mesures de rendement	13
Survol des activités du ministère	18
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	20
Renseignements financiers	30
Résumé des activités de dotation	32
Résumé des projets de loi et des activités législatives	34
Résumé des activités liées aux langues officielles	35
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	37
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	45
Annexe A	46
Annexe B	48
Annexe C	49
Annexe D	51

MESSAGE DE LA MINISTRE

Les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick sont le fondement même de l'avenir de notre province. En tant que ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, je m'engage à créer un système d'éducation inclusif et avant-gardiste, de la petite enfance à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

L'éducation compte parmi les grandes priorités de notre gouvernement. Nous comprenons que l'apprentissage commence dès la naissance et se poursuit bien après le dernier jour de l'école secondaire. Nous nous engageons à faire en sorte que les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick reçoivent une éducation qui leur apporte de solides assises pour leur réussite future.

Par ailleurs, l'éducation est l'un des meilleurs prédicteurs des résultats en matière de santé. Grâce à l'accès à une éducation de qualité, nous pouvons jeter les bases d'une société plus saine. En plus de favoriser l'autonomie, un solide système d'éducation public donne à chaque personne une chance équitable d'apprendre et de s'épanouir. Il en résulte non seulement une plus grande sécurité alimentaire et un meilleur accès aux soins de santé essentiels, comme les vaccins, mais aussi un bien-être communautaire général accru. Investir dans l'éducation comme nous le faisons, c'est investir dans une société plus saine et résiliente pour tous.

Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi son travail visant à renforcer le système scolaire public, à soutenir l'ensemble du personnel et à maintenir des milieux d'apprentissage où tous les jeunes du Nouveau-Brunswick peuvent progresser et exceller.

Ce rapport reflète les efforts du personnel des établissements de garderie éducative, des écoles, des districts scolaires et du ministère, qui travaillent sans relâche pour offrir à nos enfants et à nos jeunes une éducation de qualité.

À titre de ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance nouvellement nommée, je me réjouis de collaborer avec toutes les parties prenantes de l'éducation, y compris les familles, les membres de nos communautés, le personnel scolaire, les conseils d'éducation de district, les districts scolaires et nos partenaires dans le secteur de l'éducation de la petite enfance. Ensemble, nous nous efforcerons de créer un avenir meilleur pour chaque élève du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in blue ink that reads "Claire Johnson".

L'honorable Claire Johnson
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE

La dernière année a été marquée par la transformation et la croissance de notre système éducatif.

Des réalisations exceptionnelles ont été accomplies dans différents domaines, et je suis honorée de partager les avancées réalisées.

Cette année scolaire a été marquée par une croissance record de la population. Plus de 4200 élèves ont franchi les portes de nos écoles depuis octobre 2022 et plus de 2500 de ces élèves se sont ajoutés au système scolaire en 2023-2024.

L'afflux massif d'inscriptions a des répercussions sur tous les aspects du système éducatif. Nous ressentons de la fierté envers toutes les personnes qui travaillent avec et pour nos enfants et nos jeunes pour leur offrir un enseignement de qualité en dépit de ces pressions. Pour le secteur francophone, cela représente un redoublement d'efforts de la part du personnel scolaire pour adapter nos programmes et nos ressources, garantir un environnement inclusif ainsi que soutenir chaque élève dans son parcours scolaire. Leur dévouement est essentiel et ne passe pas inaperçu.

Cette année, plus d'élèves ont eu accès à des aliments sains à l'école. Nous sommes reconnaissants de notre partenariat avec Food DEPOT Alimentaire et avec d'autres partenaires communautaires pour rendre cela possible. Nous savons que les enfants ont du mal à apprendre le ventre vide. En offrant des aliments sains dans nos écoles, nous contribuons à créer un environnement où chaque élève peut atteindre son plein potentiel. Ce programme a déjà montré des résultats positifs et nous allons continuer ce programme dans les années à venir.

Il a également été prioritaire de prendre en compte la demande constante de places en garderies éducatives. Nous avons travaillé d'arrache-pied afin d'accroître les places disponibles dans les garderies éducatives et d'améliorer la qualité des services proposés, grâce à l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Nous avons modifié notre processus de création de places désignées pour faire un appel de propositions ouvert et, jusqu'à présent, ce nouveau processus fonctionne bien. Ce processus a tellement bien réussi que 85 % des places furent octroyées vers la fin de l'exercice financier 2023-2024. À la fin de l'année, parmi les 3 400 places à créer, 1 815 sont ouvertes et offrent ces espaces subventionnés additionnels aux familles de la province.

De plus, le lancement du projet Accès à la garderie éducative a aidé à établir des partenariats étroits entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux afin de lever les obstacles, d'offrir une meilleure accessibilité aux familles vivant dans des situations vulnérables, mais tout particulièrement d'assurer des expériences éducatives positives pour les tout-petits de quatre ans, une pleine année avant leur entrée à l'école.

Ces efforts ont permis de créer des services à la petite enfance plus abordables, inclusifs et de haute qualité et nous faisons en sorte que nos plus jeunes apprenants aient tous les outils nécessaires pour réussir dès le début.

En outre, nous avons lancé de nombreuses initiatives qui placent notre province à l'avant-garde de l'éducation. Parmi ces initiatives, le projet de Vie et de carrière continue à aider les élèves à acquérir des compétences et à atteindre les objectifs du profil de sortie afin de les préparer à contribuer à leur province après l'obtention de leur diplôme. L'implantation de centres d'exploration des métiers au primaire facilite la motivation des élèves et leur engagement dans leurs apprentissages tout en découvrant les métiers spécialisés.

Ces réalisations n'auraient pas été possibles sans la collaboration de tous les acteurs et actrices de notre communauté éducative.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers l'ensemble des enseignantes et des enseignants du Nouveau-Brunswick, au personnel d'éducation à la petite enfance, aux directions d'écoles, au personnel scolaire et de soutien, aux familles, aux partenaires communautaires, et surtout aux enfants et aux élèves. Tout ce que nous faisons, c'est pour vous.

Nous continuerons d'investir dans des infrastructures de qualité, de développer des programmes innovants et de créer des environnements d'apprentissage inclusifs.

Continuons d'offrir à nos enfants le meilleur avenir possible. Ensemble, nous continuons à améliorer le système éducatif pour nos enfants et nos jeunes, nos familles et notre province.



Julie Beaulieu Masson
Sous-ministre

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Le travail effectué par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) est de la plus haute importance. Nous jouons tous un rôle dans la préparation de la jeunesse néo-brunswickoise à un avenir dans lequel elle pourra avoir un effet positif sur le monde et sur ceux qui l'entourent.

Au cours de l'année 2023-2024, nous avons travaillé sans relâche pour continuer à bâtir un meilleur système éducatif pour nos enfants et nos jeunes. Notre rapport annuel décrit les progrès que nous avons réalisés grâce aux investissements gouvernementaux dans l'éducation et les services de garde.

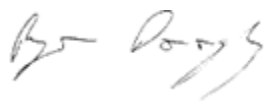
Nous avons annoncé plusieurs recommandations à court et à long terme pour améliorer le système d'éducation anglophone, en partenariat avec la New Brunswick Teachers' Association. Nous avons ajouté des ressources de soutien au système scolaire pour améliorer le comportement et l'assiduité, les compétences en calcul et en littératie et l'engagement des élèves. Améliorer l'expérience de nos élèves en classe est au cœur de notre travail. Nous reconnaissons que le recrutement de personnel enseignant et d'autres membres du personnel éducatif est une priorité absolue et en lien direct avec cette expérience. Nous poursuivons donc nos efforts afin de nous assurer de pouvoir répondre à la hausse du nombre d'inscriptions.

Nous voulons que notre jeunesse soit prête à faire face à tout ce que l'avenir lui réserve. Cette année, nous avons réalisé des progrès en offrant aux élèves des possibilités d'apprentissage expérientiel, dans différentes industries au Nouveau-Brunswick, avant l'obtention de leur diplôme. Nous savons à quel point il est important pour eux d'être exposés à différentes possibilités de carrière avant de choisir un cheminement, c'est pourquoi nous avons également intégré des activités d'apprentissage expérientiel aux niveaux intermédiaire et secondaire.

Nos plus jeunes apprenants sont tout aussi importants. Alors que notre population continue de croître, la création de places en garderie est essentielle. D'ici mars 2026, 3 400 enfants supplémentaires auront accès à une place dans une garderie désignée. Nous sommes également conscients que la qualité de l'éducation de la petite enfance au Nouveau-Brunswick est directement liée au niveau de formation du personnel. Par conséquent, nous continuerons d'investir dans ce domaine. Bien que des progrès notables aient été réalisés, nous savons qu'il reste encore du travail à faire pour les familles, les personnes éducatrices de la petite enfance et les personnes exploitantes. Nous sommes d'ailleurs impatients de continuer à apporter des améliorations dans ce secteur.

Toutes ces réalisations ne seraient pas possibles sans le personnel ministériel, le personnel enseignant, le personnel de soutien, les personnes éducatrices et les personnes exploitantes des services de garderie éducatifs, ainsi que les autres partenaires et parties prenantes. Merci pour votre dévouement envers nos enfants et leur avenir.

J'ai hâte de continuer, au cours de l'année à venir, à bâtir un meilleur système d'éducation au Nouveau-Brunswick avec vous.



Ryan Donaghy
Sous-ministre

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

Priorités du gouvernement

Notre vision pour 2023-2024 est celle d'un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publics fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

FAITS SAILLANTS

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, le Ministère d'Éducation et Développement de la petite enfance (le Ministère) s'est concentré sur ces priorités gouvernementales à l'aide des moyens suivants :

Développement de la petite enfance

- Ajout de 369 places en garderie agréée pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, faisant passer le nombre de places de 16 944 à 17 313.
- Versement de 6,9 millions de dollars dans le cadre d'accords en matière d'infrastructure pour soutenir 61 projets servant à créer 904 nouvelles places désignées.
- Augmentation de la grille salariale du personnel éducatif en garderie (PÉG) de 1 \$/heure pour tout le personnel éducatif admissible, faisant passer le salaire du personnel éducatif à l'échelon 3 du niveau 1 de 23,47 \$ à 24,47 \$; des salaires plus élevés sont également offerts aux personnes éducatrices en inclusion qui suivent une formation collégiale en éducation de la petite enfance.
- Augmentation de 8 % du seuil des frais du marché qui fixe le coût quotidien maximal des services fournis à un nourrisson ou à un enfant d'âge préscolaire dans un établissement désigné. Cette augmentation est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2023.

Secteur francophone

- Quinze (15) écoles primaires (niveaux 6 à 8) ont bénéficié du déploiement de centres d'exploration des métiers servant à stimuler la motivation des élèves et à les engager activement dans leurs apprentissages tout en leur permettant de découvrir la manipulation d'outils et de techniques liés aux métiers spécialisés.
- Un fonds d'appui, géré par Place aux compétences, a permis d'accorder des subventions pour le démarrage de 1 102 projets expérientiels en lien avec l'Objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans, dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick, favorisant ainsi le développement des compétences et l'engagement des élèves.
- Pour une deuxième année consécutive, le Projet Accès a permis aux enfants provenant de milieux vulnérables de fréquenter une garderie éducative pendant l'année précédant leur entrée à la maternelle. En 2023-2024, 18 enfants issus de ces milieux ont fréquenté une garderie éducative, soit trois de plus par rapport à l'année 2022-2023. Toutes les familles ont reçu de l'aide grâce aux nombreux partenaires pour lever les obstacles liés à la fréquentation de leurs enfants, notamment les frais de garde, l'alimentation, l'habillement et le transport, en fonction de leurs besoins respectifs. Les résultats de la première année (2022-2023), communiqués en avril 2024, montrent des résultats prometteurs pour les 15 enfants participants :
 - 40 % des enfants ont amélioré leurs compétences dans au moins deux domaines (évaluation de la petite enfance, appréciation directe uniquement).
 - En incluant l'ASQSE2 en tant qu'un des domaines, 50 % des enfants affichent une amélioration dans au moins trois domaines.

Secteur anglophone

- Augmentation du nombre d'écoles (de 10 à 25) participant à la mise en œuvre du cadre Intervention et soutien en matière de comportement positif, ce qui a entraîné une réduction du

taux d'absentéisme des élèves, dont la moyenne est passée de 15,4 % en novembre 2022 à 11,5 % en décembre 2023 dans ces établissements scolaires.

- Élaboration d'un continuum provincial Building Blocks of Reading, entièrement mis en œuvre en septembre 2023, dans le cadre duquel 98 % du personnel enseignant de la maternelle à la 2^e année a été formé. Ce modèle se fonde sur la recherche pour offrir un enseignement, des évaluations et des interventions en matière de lecture grâce à un renforcement progressif des compétences fondamentales dans les cinq domaines de la lecture (phonétique, conscience phonologique, fluidité, vocabulaire et compréhension de la lecture).
- Mise en œuvre, en septembre 2023, de l'outil d'évaluation de la littératie pendant les premières années (Early Grades Literacy Assessment, ou EGLA), harmonisé avec le continuum Building Blocks of Reading, pour toutes les classes d'anglais principal de la maternelle à la 2^e année et d'immersion française de la 1^{re} à la 3^e année. Cet outil permet d'intervenir pour combler les lacunes en matière de compétences et proposer un apprentissage professionnel sur mesure pour soutenir le personnel enseignant.
- Participation de 44 500 élèves et 3 815 membres du personnel enseignant à des événements organisés par six centres d'excellence dans les domaines de l'énergie, de la santé, de l'entrepreneuriat, de l'innovation numérique, des métiers spécialisés et de la fabrication, et de l'apprentissage des langues, qui sont conçus pour offrir des expériences d'apprentissage lié à la carrière aux élèves et au personnel enseignant. Le Centre d'apprentissage des langues a été lancé en février 2024, en mettant initialement l'accent sur l'apprentissage de la langue française.
- Mise en œuvre de plusieurs améliorations à court terme dans le système d'éducation anglophone, notamment :
 - NB Lead, une stratégie de leadership visant à offrir une formation et un perfectionnement en leadership aux directeurs d'école. En plus des possibilités de réseautage et des congés en raison d'activités professionnelles, 425 personnes ont assisté à des séances d'apprentissage professionnel sur le leadership.
 - Une journée annuelle d'apprentissage professionnel a été créée pour mettre l'accent sur un milieu propice à l'apprentissage et au travail.
 - Des lignes directrices sur les profils d'élèves ont été élaborées pour aider le personnel enseignant à prendre conscience des points forts, des besoins et des intérêts de leurs élèves.
 - Du personnel enseignant suppléant a été embauché pour répondre, sur place, aux besoins continus de remplacement dans les écoles.
 - La charge de travail administrative a été analysée et des recommandations ont été formulées en ce qui concerne les mesures à prendre au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Politiques, planification stratégique, et bureau de gestion des projets

- Élaboration de la nouvelle Politique 714 – *Prévention et gestion des maladies à déclaration obligatoire dans les écoles*, entrée en vigueur le 25 mars 2024, qui établit les exigences pour les districts scolaires et les écoles du Nouveau-Brunswick en matière de prévention, de contrôle et de gestion de la propagation des maladies.
- Révision de la Politique 311 – *Utilisation des technologies de l'information et des communications*, à compter du 3 septembre 2024, pour y mettre à jour la terminologie, les normes et les processus afin de s'assurer que les logiciels utilisés à l'école et au sein des districts scolaires sont approuvés et qu'ils protègent les renseignements personnels.

- Mise à jour de la Politique 901 – *Attribution de places dans les garderies éducatives désignées*, en novembre 2023 et en mars 2024, afin d'y intégrer les appels de propositions ouverts, de permettre au Ministère d'utiliser la nouvelle liste d'attente provinciale lors de l'attribution des places et d'y ajouter une disposition d'exemption ministérielle.

Services généraux

- La signature d'une nouvelle convention collective entre le gouvernement et la Fédération des enseignants du Nouveau-Brunswick marque une étape importante garantissant une meilleure rémunération et de meilleures conditions de travail pour le personnel enseignant. Des efforts considérables ont été déployés pour mettre à jour le système de paie afin qu'il reflète les nouveaux taux de rémunération et les paiements rétroactifs, garantissant ainsi le versement en temps opportun de la rémunération révisée au personnel enseignant.
- La mise en œuvre du système de paie Fusion dans trois districts scolaires modernisera les opérations de paie, améliorant ainsi par la même occasion l'efficacité et l'exactitude de la gestion de la rémunération des employés. Une collaboration fructueuse avec l'équipe de projet a permis une intégration harmonieuse du système, ouvrant ainsi la voie à une meilleure gestion de la paie dans tous les districts scolaires.
- L'école Claudette-Bradshaw, une école moderne de niveaux M-5, a officiellement ouvert ses portes à Moncton et offre des installations éducatives de pointe aux élèves. Cette nouvelle école est conçue de manière à favoriser une expérience d'apprentissage positive et stimulante en plus d'être équipée de salles de classe modernes et de ressources adaptées aux besoins des jeunes apprenants.

MESURES DE RENDEMENT

Les informations ci-dessous décrivent certaines priorités du Ministère et la façon dont nous avons mesuré notre rendement.

Résultat n° 1 Programme alimentaire

Sécurité alimentaire : Au cours de l'exercice 2023-2024, le gouvernement provincial s'est engagé à faire en sorte que toutes les écoles offrent un programme alimentaire scolaire. Ce programme est mis à la disposition des élèves dans le besoin en leur fournissant des repas afin de garantir qu'aucun d'entre eux ne soit privé de nourriture.

Le gouvernement a donc investi 2 millions de dollars pour mettre en œuvre un programme alimentaire scolaire.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le Ministère reconnaît l'effet positif des programmes alimentaires sur l'apprentissage des élèves, tant sur le plan des résultats scolaires que social. Les programmes alimentaires scolaires ont des effets bénéfiques à long terme sur le développement de l'enfant dont il profitera toute sa vie.

Expliquer le rendement global.

Cible : 295 écoles offrent un programme alimentaire scolaire.

Résultat réel : 295 écoles disposent d'un programme alimentaire scolaire.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat.

En concluant une entente de services avec Food DEPOT Alimentaire, l'objectif était de fournir aux écoles ne disposant pas d'un programme les ressources alimentaires nécessaires pour offrir de la nourriture aux élèves (42 écoles).

Référence : Dans le cadre d'un projet pilote, 93 écoles étaient déjà desservies par Food DEPOT Alimentaire.

Cible : Grâce à l'entente conclue avec Food DEPOT Alimentaire, il était prévu qu'un total de 135 écoles (93 plus 42) seraient desservies par cet organisme. Des écoles ont ainsi été ajoutées dans tous les districts scolaires, sur la base des établissements dépourvus de programme alimentaire.

Résultat réel : Grâce aux services de Food DEPOT Alimentaire, 135 écoles ont pu commander et recevoir de la nourriture, et ainsi faire profiter un total de 48 733 élèves d'un programme alimentaire. De plus, grâce au budget de 2 millions de dollars, il a été possible d'accorder un montant unique de 300 000 \$ aux districts scolaires pour l'année 2023-2024. Ces fonds devaient servir de supplément pour les écoles desservies par des groupes communautaires, permettant ainsi à ces écoles d'élargir leur offre de programmes alimentaires aux élèves ou de contribuer à la durabilité du programme de l'école.

Résultat n° 2 Créer des places en garderies désignées à l'échelle du Canada et en garantir la disponibilité

En vertu de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada conclu avec le gouvernement fédéral, le Ministère s'est engagé à créer et à mettre en œuvre un plan stratégique servant à créer 543 nouvelles places en garderies

éducatives désignées d'ici le 31 mars 2024. L'objectif de ce plan est de garantir que les familles ont accès à des services de garderie éducatifs de grande qualité sur lesquels elles peuvent compter et qui répondent à leurs besoins dans les diverses collectivités du Nouveau-Brunswick.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Pour garantir aux familles un accès à des services de garderie éducatifs de grande qualité sur lesquels elles peuvent compter, cette priorité met l'accent sur les points suivants :

- déterminer quelles collectivités présentent les plus grandes lacunes en matière de services de garderie;
- mettre l'accent sur la création de places en garderies désignées dans les zones où les besoins sont les plus grands en utilisant un processus d'appel de propositions ouvert et en octroyant des subventions d'infrastructures;
- déterminer la demande actuelle des parents en matière de services de garderie (liste d'attente provinciale);
- cerner les obstacles à la création et à la viabilité de nouvelles places désignées;

Expliquer le rendement global.

Ouvrir 428 places désignées grâce au processus d'appel de propositions. La cible de 543 places n'avait pas été atteinte en date du 31 mars 2024. Les dates d'ouverture de certains établissements ont été ajustées pour tenir compte des défis liés aux infrastructures. L'ouverture de ces espaces est prévue en 2024-2025.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat.

Référence : Aucune place ouverte (le processus d'appel de propositions a été lancé en décembre 2022)

Cible : Création de 543 places désignées (grâce à l'appel de propositions)

Résultat réel : Ouverture de 428 places désignées (grâce à l'appel de propositions)

Résultat n° 3 Amélioration du nombre d'élèves de 12^e année qui indiquent être confiants quant à leurs décisions en lien avec leur transition au postsecondaire ou sur le marché du travail

L'objectif 1 du Plan d'éducation de 10 ans stipule que nous voulons nous assurer que les élèves quittent l'école avec les compétences dont ils ont besoin pour réussir leur projet de vie et de carrière. Dans le cadre de cette mesure de rendement, nous voulons vérifier si les élèves de 12^e année se sentent suffisamment confiants pour poursuivre leurs aspirations postsecondaires ou entrer sur le marché du travail. En surveillant cette donnée, nous voulons garantir que les interventions mises en place ces dernières années en lien avec le projet de vie et de carrière portent leurs fruits et ont des répercussions significatives sur la confiance et la préparation des élèves. Les données de cette mesure sont analysées chaque année.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Le monde évolue rapidement, et les changements deviennent de plus en plus importants. Il est donc crucial de transformer l'expérience éducative des élèves pour les préparer aux besoins changeants de la société. Former des élèves capables de mener une vie équilibrée, d'apprendre tout au long de leur vie et d'exercer une citoyenneté éthique et engagée est essentiel pour bâtir un monde équitable

et durable. Une transition réussie vers le postsecondaire ou le marché du travail crée une base solide lui permettant de réaliser ses aspirations et de s'épanouir personnellement et professionnellement à long terme.

Expliquer le rendement global.

À l'exercice 2023-2024 les résultats ont diminué à 78,5 %, comparativement à 82,8 % lors de l'exercice 2022-2023. Cette baisse pourrait être attribuée au fait que les élèves sont de plus en plus conscients des divers parcours éducatifs et des nombreuses carrières possibles, y compris des professions qui n'existent pas encore. Les initiatives axées sur les apprentissages expérientiels ont aidé les élèves à découvrir de nombreuses opportunités professionnelles, y compris dans des domaines émergents qui reflètent un monde volatile, incertain, complexe et ambigu. Cette prise de conscience influe sur leur confiance en ce qui a trait à leurs choix scolaires et professionnels, reflétant ainsi une évolution positive malgré la diminution des résultats globaux.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat.

- **Projet de vie et de carrière et profil de sortie** : Le Ministère a collaboré avec les districts scolaires francophones pour encourager le partage des meilleures pratiques pédagogiques et fournir les ressources nécessaires pour soutenir le personnel éducatif. Des vidéos sur les compétences et les objectifs du système éducatif francophone, des capsules avec des témoignages du personnel, ainsi que des activités ont également été conçues pour aider les directions d'école à accompagner le personnel éducatif.
- **Planification de la transition vie-carrière** : Un projet pilote a été mis en place en septembre 2023 pour offrir aux apprenants nécessitant un soutien additionnel des interventions spécialisées et individualisées afin de les aider dans la réalisation de leur projet de vie et de carrière, quels que soient leurs besoins.
- **Mise à jour des programmes de compétences** : Les programmes Compétences essentielles et Compétences essentielles pour le marché du travail sont actuellement modifiés et s'intituleront Programme de compétences pour réussir et Programme de compétences pour réussir sur le marché du travail. Un projet pilote sur les compétences pour réussir a été lancé dans trois écoles en septembre 2023.
- **Exploration des métiers** : Le Programme d'apprentissage pour les jeunes du Nouveau-Brunswick (PAJNB) continue d'être déployer dans toutes les écoles secondaires francophones. Au total, 54 élèves sont inscrits au PAJNB.

Référence : 2022-2023 : 82,8 %

Cible : 82 %

Résultat réel : 2023-2024 : 78,5 %

Résultat n° 4 Building Blocks of Reading

Le Ministère a déterminé qu'il est nécessaire de renouveler ce programme et d'offrir un cours théorique à l'intention du personnel enseignant d'anglais principal, de la maternelle à la 2^e année, afin de soutenir la pratique d'enseignement et les évaluations. C'est pourquoi le Ministère a mis en œuvre l'initiative *Building Blocks of Reading*.

Expliquer pourquoi la priorité est importante.

Les éléments essentiels de l'enseignement efficace de la lecture sont à la fois bien compris et bien étayés (Petcher et coll., 2020¹; Shanahan, 2020²). Or, en dépit de la connaissance des pratiques fondées sur la recherche en enseignement de la lecture, une part considérable de programmes et de pratiques d'enseignement ne s'appuie toujours pas sur les données probantes (Goodwin, 2020³; Castles et coll., 2018⁴). En outre, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, 60 à 80 % des apprenants maîtrisent la lecture à la fin de la 4^e année. De solides données probantes donnent toutefois à penser que la plupart des apprenants qui ne maîtrisent pas cette compétence pourraient y arriver par l'entremise d'un enseignement ciblé d'habiletés fondamentales et ordonnées en lecture (Goodwin, 2020; Peng Peng et Goodrich, 2020⁵). En consultation avec des experts du domaine, le Ministère a apporté des modifications au programme d'arts de la langue anglaise de la maternelle à la 2^e année afin d'inclure des résultats mesurables des habiletés dans les domaines de la conscience phonologique, de la phonétique, de la fluidité, du vocabulaire et de la compréhension de la lecture – permettant ainsi l'harmonisation avec les résultats de recherches probantes dans le domaine du développement des compétences en littératie. De plus, l'évaluation *Early Grades Literacy Assessment* (EGLA) a été élaborée pour mesurer les compétences fondamentales en lecture; elle commencera à la maternelle et se poursuivra jusqu'à ce que les apprenants maîtrisent la lecture.

Expliquer le rendement global.

Les ressources pédagogiques et d'évaluation ont été entièrement mises en œuvre en septembre 2023 et 98 % du personnel enseignant de la maternelle à la 2^e année a terminé sa formation sur l'utilisation du nouveau programme et des pratiques fondées sur la recherche pour l'enseignement et l'évaluation de la lecture.

Indiquer quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat.

Une analyse du curriculum des arts du langage du Nouveau-Brunswick et des ressources de soutien a été effectuée pour assurer l'harmonisation avec les pratiques suivantes axées sur les recherches :

- Les objectifs en matière de lecture comprennent la mise en œuvre à l'échelle du système d'un continuum de compétences en lecture, un outil d'évaluation normalisé pour suivre les progrès et orienter la pratique, ainsi que des cours obligatoires pour que le personnel enseignant renforce ses capacités.
- Promotion d'identités littéraires saines
- Progression de la phase développementale de résultats ordonnés

¹ Petscher et coll. (2020). « How the Science of Reading Informs 21st-Century Education. » *Reading Research Quarterly*, 55 (S1), 267-282. International Literacy Association.

² Shanahan, T. (2020). « What Constitutes a Science of Reading Instruction? » *Reading Research Quarterly*, 55 (S1), 235-247. International Literacy Association.

³ Goodwin, B. (2020). « Cracking the Reading Code. Research Matters. » *Educational Leadership*.

⁴ Castles, A. et al. (2018). « Ending the Reading Wars: Reading Acquisition From Novice to Expert. » *Psychological Science in the Public Interest*, vol. 19, n° 1 (2018), p. 5-51.

⁵ Peng, P. et Goodrich, J. M. (2020). « The Cognitive Element Model of Reading Intervention. » *Reading Research Quarterly*, 55 (S1), S77-S88. International Literacy Association.

- Enseignement explicite et systématique de la conscience phonologique, la phonétique, la fluidité, le vocabulaire et la compréhension de la lecture.
- Évaluation formative et continue
- Directives et intervention ciblées

Des ressources et des modules d'apprentissage professionnel sur l'enseignement et l'évaluation des compétences en lecture et en écriture pour le personnel enseignant de la maternelle à la 2^e année ont été élaborés en 2021. Afin de garantir l'harmonisation avec les approches et les pratiques d'évaluation en matière de littératie au primaire en anglais et en français, ces travaux ont été réalisés en collaboration avec le secteur francophone.

Un soutien pédagogique et des congés pour activités professionnelles ont été accordés à tout le personnel enseignant-ressource du primaire et le personnel enseignant d'anglais principal de la maternelle à la 2^e année de septembre 2021 à mars 2024.

Mise en œuvre, en septembre 2023, de l'outil d'évaluation de la littératie pour les premières années (Early Grades Literacy Assessment, ou EGLA), harmonisé avec le continuum Building Blocks of Reading, pour toutes les classes d'anglais principal de la maternelle à la 2^e année et d'immersion française de la 1^{re} à la 3^e année. Cet outil permet d'intervenir pour combler les lacunes en matière de compétences et proposer un apprentissage professionnel sur mesure pour soutenir le personnel enseignant. L'EGLA permet un suivi des progrès à l'échelle du système afin de s'assurer que les apprenants se rapprochent des résultats à atteindre.

Le soutien ciblé pour le nouveau programme d'arts du langage s'étend désormais aux classes de la 3^e à 5^e année et de la 6^e à la 12^e année.

Référence : 0 % (septembre 2021); 87 % des enseignants formés (avril 2023); 98 % (mars 2024)

Cible : 100 % (Remarque : la cible de 100 % n'a pas été atteinte en raison de facteurs liés aux ressources humaines. Les districts scolaires ont déterminé que le personnel enseignant qui n'avait pas suivi ces cours faisait l'objet de circonstances exceptionnelles. Ils travaillent avec ces membres du personnel pour s'assurer qu'ils disposent du soutien nécessaire afin de mener à bien cette formation).

Résultat réel : 98 % du personnel enseignant formé (mars 2024)

SURVOL DES ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le Ministère veut s'assurer que les salles de classe et les milieux d'apprentissage de la petite enfance soient empreints de diversité en mettant l'accent sur les services stratégiques qui appuient l'apprentissage et le développement de tous les enfants et de tous les élèves. Le rôle du Ministère est le suivant :

- assurer l'éducation publique (de la maternelle à la 12^e année);
- soutenir le développement des enfants avant leur entrée à l'école;
- réglementer les services à la petite enfance dans la province; et
- garantir la sûreté, la sécurité et le développement sain des enfants fréquentant les garderies éducatives et les structures d'éducation publique réglementées.

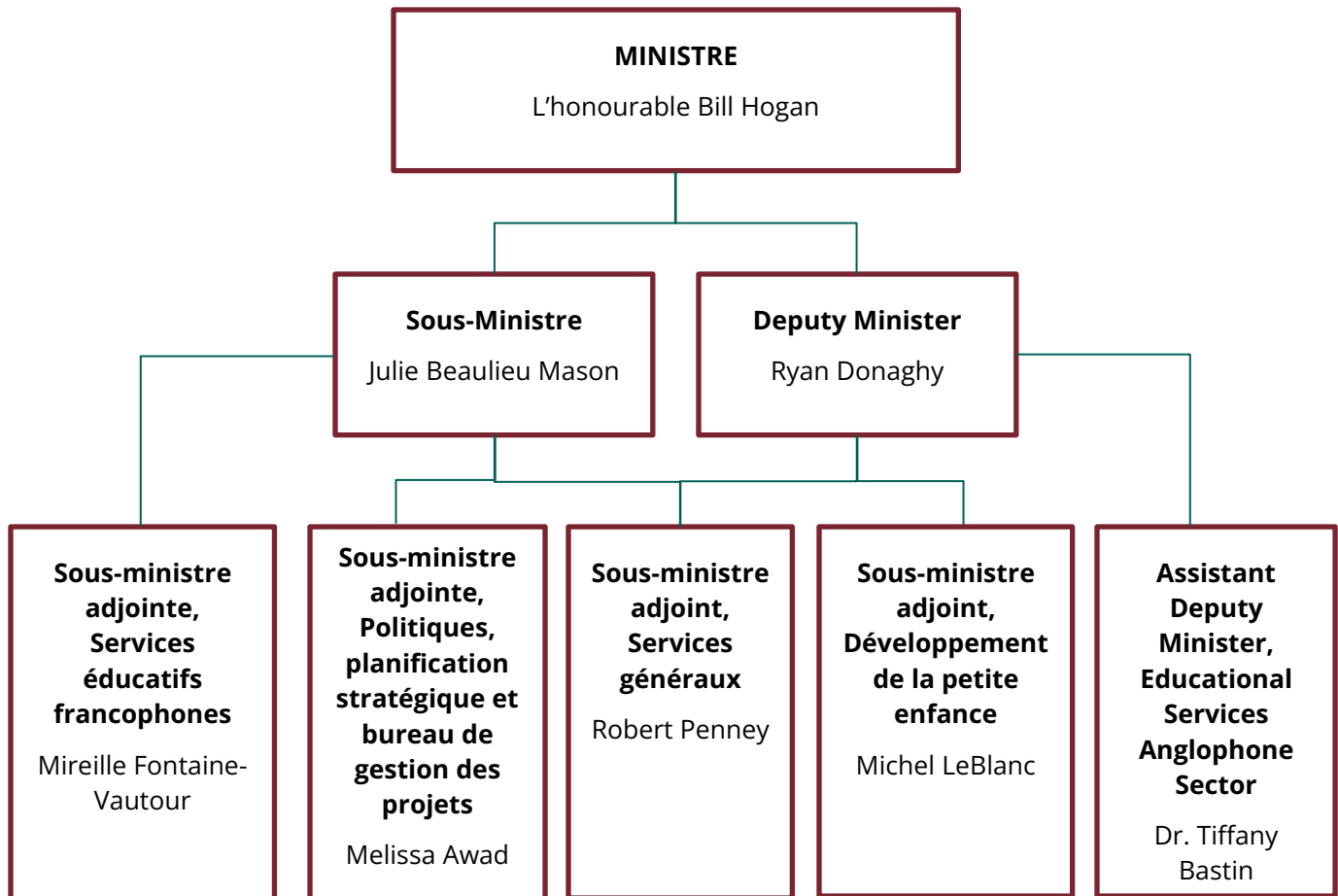
Depuis 1967, le GNB assume l'entière responsabilité du financement des écoles publiques et est déterminé à offrir des chances égales à tous les élèves.

Au service de la seule province officiellement bilingue au Canada, le système d'éducation du Nouveau-Brunswick offre aux élèves la possibilité d'apprendre en français et en anglais dans deux systèmes d'éducation parallèles, mais distincts. Chaque secteur linguistique du Ministère est responsable de ses propres programmes d'études, services aux élèves et évaluations. Le système comprend le secteur de la petite enfance et la transition vers l'éducation publique.

Le système d'éducation publique compte sept districts scolaires : trois francophones et quatre anglophones. Les conseils d'éducation de district (CÉD), réglementés par l'*article 36 de la Loi sur l'éducation*, sont chargés d'établir l'orientation et les priorités de leur district scolaire respectif et de déterminer le mode de fonctionnement des districts scolaires et des écoles, sous la gouverne de la direction générale. Les CÉD sont formés respectivement de membres élus publiquement et localement, ainsi que d'un conseiller nommé et qui est membre d'une Première Nation Mi'kmaq ou Wolastoqey, ainsi que d'un conseiller nommé parmi les élèves.

Le Ministère joue un rôle crucial dans la réglementation des services par l'entremise de la législation et des normes; il sert de centre de coordination des services et de source d'informations et de ressources. Les services sont adaptés aux différentes zones géographiques et aux langues officielles des districts scolaires locaux. Bien que certains programmes et services soient fournis par le Ministère, la plupart des programmes pour la petite enfance sont sous-traités à des organisations communautaires ou privées. Il s'agit notamment de services comme le Programme préscolaire en autisme ou le programme d'intervention précoce pour les familles ayant des enfants présentant un risque de retards de développement. De plus, le Ministère supervise un réseau de 844 établissements de garderie éducative agréés.

Organigramme de haut niveau



VUE D'ENSEMBLE DES DIVISIONS ET FAITS SAILLANTS

Division du développement de la petite enfance

La Division du Développement de la petite enfance est responsable de la planification, de la conception et de la surveillance de tous les programmes et services ministériels de la petite enfance,

Au Nouveau-Brunswick, une personne exploitante de garderie éducative doit obtenir un permis auprès du Ministère pour offrir des services à des enfants âgés de moins de 12 ans, comme l'indique la *Loi sur les services à la petite enfance*. Les établissements de garderie éducative agréés sont autorisés par le gouvernement à fournir des services de garderie pour les nourrissons et les enfants âgés de 12 ans ou moins, chaque établissement étant autorisé à accueillir de 7 à 60 enfants par permis. Les garderies éducatives en milieu familial agréées sont autorisées à fournir des services de garderie pour trois à neuf enfants, selon leurs âges respectifs. Une personne ou un organisme peut détenir plus d'un permis.

Le Ministère propose trois programmes de financement opérationnel à tous les établissements agréés :

Le **Programme d'assistance au service de garderie (PASG)** offre un soutien financier aux familles pour les aider à payer les frais de garderie pour les enfants âgés de 0 à 12 ans.

Le **Programme de soutien salarial au personnel éducatif de garderie (PSS-PÉG)** fournit un financement aux personnes exploitantes afin d'augmenter les salaires des personnes éducatrices qualifiées. Ce programme sert à recruter et à maintenir en poste des personnes éducatrices de la petite enfance qualifiées tout en garantissant des services de garderie abordables pour les familles.

Le **Programme d'appui à l'inclusion** offre aux personnes exploitantes un financement pour couvrir le salaire du personnel d'appui à l'inclusion œuvrant auprès d'enfants ayant un handicap ou des besoins complexes, afin de s'assurer qu'ils font l'objet d'une supervision individuelle et sont en mesure de participer pleinement au programme de garderies éducatives.

Programme de désignation

Le **Programme de désignation** sert à reconnaître les établissements de garderie éducative qui fournissent des services aux enfants d'âge préscolaire et s'engagent à offrir à toutes les familles des places de garderie abordables, inclusives et de grande qualité. Les établissements agréés peuvent demander une désignation en vertu des lignes directrices de la Politique 901 – *Attribution de places dans les garderies éducatives désignées*. Les établissements désignés collaborent avec le Ministère afin d'offrir un accès équitable et abordable à des services de garderie éducatifs de grande qualité en éliminant les obstacles liés au revenu familial, à la capacité et aux besoins des enfants, à la langue ainsi qu'aux milieux minoritaires.

Trois programmes de financement opérationnel supplémentaires sont offerts aux établissements désignés :

La **subvention pour la réduction des frais aux parents** offre aux personnes exploitantes un financement servant à compenser l'écart entre les sommes établies dans la grille tarifaire normalisée pour les parents et les frais que les personnes exploitantes doivent respecter conformément au seuil des frais du marché, et ce, pour tous les enfants âgés de 0 à 5 ans inscrits dans un établissement désigné et qui ne fréquentent pas encore une école. La grille tarifaire normalisée pour les parents

établit les frais maximaux que les personnes exploitantes peuvent facturer aux parents pour des enfants âgés de 0 à 5 ans inscrits dans un établissement de garderie éducative désigné qui ne fréquentent pas encore une école.

Les **subventions aux parents** offrent un soutien financier aux familles admissibles à faibles et à moyens revenus, en plus des frais quotidiens réduits fixés par la grille tarifaire normalisée pour les parents. Ces subventions sont calculées selon une échelle mobile fondée sur le revenu.

La **subvention de fonctionnement** aide les personnes exploitantes à répondre aux exigences liées à la désignation afin de continuer à améliorer la qualité des services offerts aux familles qui bénéficient de services de garderie éducatifs abordables dans un établissement désigné.

Indicateurs de rendement clés – Plan d'action pour les services de garderie éducatifs 2023-2024

En date du 31 mars 2024

	Places pour enfants âgés de 0 à 5 ans	Places pour enfants d'âge scolaire
Places dans les établissements de garderie éducative francophones	5 978 926 nourrissons, 5 052 enfants d'âge préscolaire	6 816
Places dans les établissements de garderie éducative anglophones	11 335 1 599 nourrissons, 9 736 enfants d'âge préscolaire	10 551
Total	17 313	17 367

- 96 % des places pour enfants d'âge préscolaire âgés de 0 à 5 ans dans des garderies éducatives agréées se trouvaient dans des établissements désignés.
- Des 611 centres de la petite enfance et des garderies éducatives en milieu familial, 573 étaient des établissements désignés, ce qui représente 94 % de tous les établissements admissibles.

Les inscriptions dans les établissements désignés ont augmenté globalement de 5 % au cours du dernier exercice; 711 places supplémentaires étaient comblées dans les établissements désignés.

- Les enfants étaient 4 354 à bénéficier d'une subvention approuvée dans le cadre du Programme de subvention pour parents pour les services de garde dans un centre de la petite enfance et dans une garderie éducative en milieu familial. Parmi ceux-ci :
- 2 274 enfants bénéficiaient du Programme d'assistance aux services de garderie.
- Le Programme de soutien salarial a atteint un taux d'inscription de 6 104 personnes éducatrices. Parmi ceux-ci :
 - 3 727 personnes éducatrices (61 %) détiennent un certificat ou un diplôme en éducation à la petite enfance ou l'équivalent.

- 2 377 personnes éducatrices (39 %) ont suivi le cours Introduction à l'éducation de la petite enfance de 90 heures ou n'ont reçu aucune formation formelle.

Le taux d'occupation des établissements désignés a augmenté de 10 % depuis 2021 et a maintenant atteint une moyenne provinciale de 84 %. Les normes de l'industrie prévoient qu'un établissement de garderie éducative est viable lorsqu'il atteint un taux d'occupation de 80 à 90 %.

Division des services éducatifs francophones

La **Division des services éducatifs francophones (DSÉF)** établit les normes de ses programmes et services et effectue des rapports de reddition de comptes sur l'atteinte de ses objectifs. Elle est responsable de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du plan éducatif, des programmes d'études, du curriculum éducatif à la petite enfance, ainsi que des services d'appui à l'apprentissage. La DSÉF surveille les apprentissages des personnes apprenantes et coordonne et administre divers programmes d'évaluation dans les écoles et les garderies éducatives. Elle anticipe et planifie en fonction des besoins immédiats et des besoins futurs. Elle est également responsable de la planification budgétaire et administrative du système éducatif francophone.

La DSÉF assume aussi les responsabilités en lien avec le développement de divers projets éducatifs en collaboration avec d'autres ministères et divers organismes et agences aux niveaux provincial, régional, national et international.

Cette division s'acquitte de ses responsabilités en respectant les règles de gouvernance et en collaborant de près avec les conseils d'éducation de district (CÉD), les districts scolaires et la communauté acadienne et francophone.

Faits saillants

- Déploiement d'un guide sur les apprentissages expérientiels pour les élèves de la 6^e à la 12^e année, fournissant ainsi au personnel éducatif les outils nécessaires pour mettre en place des expériences pédagogiques enrichissantes.
- Déploiement dans les écoles de six personnes Enseignantes ressources spécialisées en évaluation et en intervention (ERSEI) ayant suivi une formation spécialisée. Ces personnes peuvent faciliter des interventions basées sur les meilleures pratiques dans un système d'éducation inclusive. Les personnes ERSEI font partie d'équipes collaboratives au niveau des écoles et des districts scolaires pour éliminer les obstacles systémiques et assurer que les élèves reçoivent des interventions et un accès aux services en temps opportun.
- Actualisation du régime pédagogique du cycle maternelle à la 2^e année, assurant ainsi une éducation de qualité en organisant le temps scolaire pour les apprentissages et en intégrant des plages horaires pour l'éducation physique, artistique et la récréation. Cette actualisation met l'accent sur la flexibilité et la transdisciplinarité, permettant ainsi aux enseignants de choisir des modèles d'enseignement favorisant le développement des compétences du Profil de sortie.
- Administration officielle de deux nouvelles évaluations provinciales pour mesurer les compétences en littératie et en numératie des élèves du secondaire.
- Financement de 1 102 projets favorisant le développement des compétences et l'engagement des élèves par Place aux compétences dans toutes les écoles francophones de la province.
- Formation offerte au personnel des écoles primaires sur les perspectives des peuples autochtones, des peuples afrodescendants et des peuples noirs.

- Conception de fiches pédagogiques accompagnant six courts dessins animés produits par le Ni'gweg Collective, racontés en Mi'kmaq ou en Wolastoqiyik, destinées aux élèves de la 4^e à la 6^e année.
- Plus de 4 000 élèves engagés dans 89 projets d'actions environnementales et climatiques en collaboration avec Place aux compétences. Une formation en lien avec l'environnement et les changements climatiques a été complétée par 185 enseignants au cours de cet exercice financier. Un guide d'engagement environnemental et climatique, ainsi qu'un modèle d'éducation écocitoyenne, ont été publiés afin de valoriser et d'inspirer l'intégration de l'éducation relative à l'environnement dans nos écoles.
- Implantation de centres d'exploration des métiers au primaire pour stimuler la motivation des élèves et leur permettre d'être actifs et engagés dans leurs apprentissages tout en découvrant la manipulation d'outils et de techniques en lien avec les métiers spécialisés.
- Développement d'un nouveau cours d'introduction aux métiers en 9^e année.
- Mise en œuvre (projet pilote) du nouveau cours de numératie en 9^e année (programme d'études et cours en ligne) et développement d'un plan stratégique en numératie (M-12).
- Tenue d'un forum sur la Stratégie d'attraction et de rétention des élèves issus de l'immigration, mobilisant plusieurs acteurs clés.
- 158 personnes éducatrices à la petite enfance ont complété la formation de base en français de 90 heures, incluant le curriculum éducatif pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, la littératie, le mieux-être et le développement de l'enfant.
- 74 personnes éducatrices en garderies éducatives francophones se sont inscrites dans les cohortes de travail-études et apprentissages expérientiels et ont complété la formation collégiale : certificat d'un an en Éducation à l'enfance.
- 77 % (122) des 158 garderies éducatives désignées francophones évaluées sur l'application du curriculum éducatif ont obtenu un score de plus de 85 %.
- Projet pilote en cours auquel participent huit garderies éducatives pour explorer le modèle pyramidal en inclusion afin d'augmenter les compétences des éducateurs.
- Continuation du projet Accès à la garderie éducative pour les familles de milieux vulnérables, permettant des collaborations étroites entre les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux pour lever les obstacles et rendre la garderie éducative plus accessible à des enfants dans les trois districts scolaires francophones jusqu'à 12 mois avant leur entrée à l'école maternelle.
- Lancement du Prix Étincelles et tenue de dix cérémonies pour souligner les 10 lauréats (préscolaire et scolaire).

Division Anglophone Educational Services (secteur anglophone)

La **Division Anglophone Educational Services** est responsable de l'établissement des normes, des programmes et des services provinciaux d'éducation publique pour le système éducatif de la maternelle à la 12^e année. Elle travaille en étroite collaboration avec le Partenariat d'apprentissage en autisme et les intervenants du modèle de prestation des services intégrés.

En 2023-2024, cette division comprenait les entités suivantes : **Assessment and Analysis Services**, responsable du programme provincial d'évaluation des élèves, de la collecte de données à l'échelle de la province et des mesures et des analyses; **System Excellence and Innovation**, entre autres responsable de l'élaboration du leadership, de l'apprentissage expérientiel, des partenariats stratégiques et de la recherche appliquée, **Digital Learning and Design**, qui comprend l'unité Virtual Learning et l'unité Design Services, **Education Support Services**, notamment responsable de la

supervision des mesures de soutien à l'apprentissage et des cheminements professionnels, **Learning and Achievement**, responsable des programmes d'études et d'enseignement, ainsi que des programmes de français langue seconde, **Early Learning and Development**, responsable du curriculum éducatif de la petite enfance (0 à 5 ans) et de l'apprentissage professionnel, du programme de garde des enfants d'âge scolaire, de l'amélioration de l'inclusion et de la qualité et des programmes d'intervention précoce et de développement du langage, ainsi que l'**Office of First Nation Education** qui soutient la compréhension des cultures, de l'histoire et des contributions traditionnelles et contemporaines des Premières Nations.

Faits saillants

- Lancement d'un nouveau cours de niveau secondaire contenant neuf modules : Indigenous Engagement and Leadership Development 120.
- Lancement d'un nouveau cours de niveau intermédiaire, Wabanaki languages, dans le système en septembre 2023.
- Création d'un pôle d'apprentissage professionnel pour les personnes assistantes en éducation.
- Ajout de 25 mentors en gestion du comportement dans les écoles, ce qui porte leur nombre total à 126.
- Affectation, à l'automne 2023, de 114 membres du personnel enseignant de soutien à l'apprentissage dans certaines écoles pour appuyer les compétences en calcul et en littératie de la maternelle à la 5^e année.
- Révision du programme d'anglais de la maternelle à la 9^e année pour garantir son harmonisation avec les pratiques fondées sur la recherche en matière d'enseignement de la lecture et de l'écriture. La mise en œuvre du programme révisé a été achevée, de la maternelle à la 2^e année, en septembre 2023.
- Le Ministère s'est associé à la Atlantic Canada Holocaust Education Foundation pour fournir aux quatre districts scolaires anglophones des ressources liées à une exposition éducative sur l'Holocauste. Un document d'accompagnement pédagogique sur l'Holocauste pour les élèves de la maternelle à la 12^e année a été rédigé et mis à la disposition du personnel enseignant.
- Mise à l'essai, dans huit établissements, d'un cadre de pratiques fondées sur des données probantes pour promouvoir le développement social et affectif sain, connu sous le nom de modèle pyramidal, chez les jeunes enfants. Un cadre d'évaluation a été établi et les recommandations le concernant sont attendues d'ici mars 2025.
- Adoption, en 2023-2024, par les organismes œuvrant dans le domaine de la famille et de la petite enfance de The Family Star Plus®, un outil de mesure des résultats et de planification des objectifs fondé sur des données probantes qui fournit des renseignements précieux sur les besoins et les progrès d'une famille et soutient une approche collaborative, holistique et axée sur la famille pour la gestion des cas et la prestation de services.
- Participation d'environ 55 000 élèves à une ou à plusieurs des 14 évaluations provinciales administrées en ligne dans les écoles anglophones. Participation de plus de 3 000 élèves à des évaluations des compétences en français oral.

Apprentissage numérique et conception

- Le NB Virtual Learning Centre a élargi son offre à 65 cours en ligne, notamment de nouveaux cours (English Language Arts 10: Extended, Math 9B, Career Connected Experiences 110) et plusieurs cours actualisés (Law 120, Computer Science 110, Digital Production 120).

- L'initiative NB Lead a été créée en collaboration avec les districts scolaires, l'Université du Nouveau-Brunswick et la New Brunswick Teachers' Association et a comme vision de soutenir les dirigeants actuels et futurs dans leur cheminement professionnel en ce qui a trait au leadership.
- Au cours de sa deuxième année, le New Brunswick Teen Apprenticeship Program a été élargi pour soutenir 128 élèves à l'aide de stages dans le secteur des métiers spécialisés.
- Pour la première fois, grâce au centre d'excellence en santé, de l'apprentissage professionnel sur les soins personnels et le pouvoir de la pleine conscience a été proposé aux assistants en éducation. Au total, 1 785 assistants en éducation y ont participé.
- Lancement du premier symposium sur la santé mentale des jeunes (Youth Mental Health Symposium), organisé par le Centre d'excellence en santé, qui a attiré 200 élèves et 30 membres du personnel enseignant de l'ensemble de la province.

Prestation des services intégrés (PSI)

La **Direction de la prestation des services intégrés (PSI)** coordonne les efforts entre les ministères et les organismes, notamment ceux de l'Éducation, de la Santé, du Développement social, de la Sécurité publique, ainsi que les districts scolaires et les régies régionales de la santé. La PSI est un cadre collaboratif qui rassemble des partenaires locaux et régionaux pour soutenir les enfants et les jeunes à risque en améliorant l'évaluation et l'intervention précoces. Lancés en septembre 2017, le cadre et le modèle de prestation de services servent à améliorer la capacité du système à répondre efficacement aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles. L'objectif de sa mise en œuvre a été déterminé en septembre 2017 en vue d'améliorer la capacité à répondre efficacement aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

L'objectif de la PSI est de fournir en temps opportun des services intégrés adaptés aux forces, aux risques et aux besoins des enfants et des jeunes. Elle met l'accent sur le développement éducatif, le fonctionnement affectif et comportemental, la santé mentale, les relations familiales, la santé physique et le bien-être pour garantir la qualité de vie des personnes ayant des besoins multiples.

La gouvernance de la PSI est en cours de révision pour en améliorer le modèle. Un dialogue à ce sujet avec les communautés des Premières Nations est en cours pour répondre aux problèmes comportementaux, affectifs, de santé mentale et de dépendance. Le Ministère et d'autres ministères collaborent avec les Premières Nations afin de mettre en place des équipes enfance-jeunesse dirigées par des membres de leurs communautés. Ces équipes fourniront ainsi une expertise clinique et une approche à double perspective qui intègre la culture et les cérémonies dans le cadre du parcours de guérison d'un enfant ou d'un jeune.

Faits saillants

- Participation de près de 800 délégués venus de partout au Canada et de l'étranger à la Conférence de Trauma N.-B., L'Espoir renaît, organisée et dirigée en novembre 2023 par un groupe de travail interministériel.
- Offre de neuf séances virtuelles dans le cadre de la série d'apprentissages provinciale sur la PSI, ce qui a permis à 1 880 partenaires offrant des services aux jeunes de bénéficier d'un enrichissement professionnel en matière d'apprentissage global.
- Élaboration d'un protocole provincial d'évaluation des menaces et des risques de violence afin d'établir des partenariats communautaires grâce à une approche collaborative et multidisciplinaire. Ce protocole soutient un modèle de gestion de la violence potentielle tenant

compte des traumatismes qui est fondé sur des systèmes naturels; il comprend également un cadre de gouvernance pour sa mise en œuvre.

- À l'automne 2023, la première équipe enfance-jeunesse dirigée par des Premières Nations a commencé la prestation de ses services en offrant une approche de guérison L'Nu adaptée culturellement aux enfants et aux jeunes autochtones d'Elsipogtog.

Partenariat d'apprentissage en autisme et Services spécialisés

La direction du **Partenariat d'apprentissage en autisme et Services spécialisés/Autism Learning Partnership** gère la conception, la mise en œuvre et l'opération des diverses initiatives de formation comprenant la création de contenu, la révision, la coordination et la facilitation de formations en ligne. Cette équipe répond à une vaste gamme de besoins spécialisés, notamment l'autisme, les déficiences visuelles et auditives (secteur francophone), l'analyse appliquée du comportement, le trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale, ainsi que le soutien et le coaching. Elle fournit des soutiens et des interventions personnalisées aux familles, au personnel éducatif et au personnel de la petite enfance, en leur assurant tous l'accessibilité dont ils ont besoin. Dévouée à fournir des occasions d'apprentissage professionnelles et des ressources en français et en anglais qui sont fondées sur des données probantes, cette équipe a comme objectif de favoriser le développement et d'améliorer la qualité de vie des personnes et de leurs communautés. De plus, cette équipe est responsable de la supervision du programme préscolaire en autisme, y compris l'accord de services professionnels avec Services thérapeutiques VIVA (VIVA).

Cette équipe fournit un soutien aux familles, au personnel du secteur de la petite enfance et au personnel éducatif.

Faits saillants

- Complétion du processus de surveillance clinique afin de mesurer le respect des normes du Programme préscolaire en autisme par le fournisseur de services et pour fournir un soutien clinique continu en matière de surveillance du programme et d'amélioration continue. Le score global de conformité provinciale est de 90 %.
- Un nouveau profil de l'Évaluation compréhensive pour l'apprentissage et l'autonomie a été lancé et 101 personnes superviseuses des agences d'intervention préscolaire ont été formées sur ce nouvel outil.
- Pour la première fois, la formation en ligne de base en autisme a été offerte aux personnes éducatrices à la petite enfance du secteur francophone et 359 personnes participantes y ont été inscrites depuis novembre 2023.
- Le guide servant à faciliter la transition entre le Programme préscolaire en autisme et la maternelle a été mis en œuvre dans tout le district scolaire Anglophone North et cinq écoles du district scolaire Anglophone South.
- Élaboration de trois capsules vidéo de sensibilisation aux déficiences auditives (stratégies de communication, fatigue auditive, aides technologiques, etc.).
- Offre d'une formation sur l'accompagnement du personnel scolaire à plusieurs groupes de professionnels dans tous les districts scolaires francophones, y compris les enseignants-ressources du district scolaire francophone Nord-Ouest et du district scolaire francophone Nord-Est, les mentors en comportement du district scolaire francophone Sud, ainsi

que les accompagnateurs des districts scolaires et les enseignants des services sensoriels des trois districts scolaires francophones.

Indicateurs de rendement clés

- Depuis septembre 2018, 1 138 parents et tuteurs du Nouveau-Brunswick ont pu avoir accès à la formation *pour trouble du spectre de l'autisme et interventions comportementales* en ligne.
- Dans les **agences d'intervention préscolaire** en autisme, tous les intervenants en comportement sont inscrits au cours d'introduction au moment de leur embauche et en 2023-2024, 176 d'entre eux l'ont terminé. Depuis 2017, 1 587 employés du centre d'intervention en autisme ont suivi la formation. 22 personnes superviseuses ont été inscrites à la formation en ligne avancée portant sur la planification et le suivi de l'intervention.
- Dans les **districts scolaires francophones**, 81 membres du personnel enseignant ont complété la formation d'introduction en 2023-2024. Quatorze participants ont participé à la formation avancée et l'ont complétée entre septembre 2023 et juin 2024, 15 participants y sont inscrits pour l'année scolaire 2024-2025.
- Dans les **districts scolaires anglophones**, 115 membres du personnel enseignant ont complété la formation d'introduction en 2023-2024, 35 participants ont complété la formation avancée au cours de l'année scolaire 2023-2024, 36 participants y sont inscrits pour l'année scolaire 2024-2025.
- Un total de 346 professionnels du secteur francophone et 578 professionnels du secteur anglophone ont eu accès au site web Compétences fonctionnelles pour l'autonomie.
- Trois candidats à la formation de certification Board Certified Behaviour Analyst ont commencé les cours et le travail de terrain supervisé. À ce jour, ils ont terminé quatre des dix cours et ont commencé deux cours supplémentaires. Trois agentes pédagogiques assurent la supervision du travail sur le terrain.

Politiques, planification stratégique, et bureau de gestion des projets

La **Division des politiques, de la planification stratégique et du bureau de gestion des projets** compte deux directions, soit la Direction des politiques et de la planification stratégique et le Bureau de gestion des projets et de planification stratégique

La **Direction des politiques et de la planification stratégique** est chargée d'effectuer la planification stratégique, de fournir des conseils, d'effectuer de la recherche et d'élaborer des politiques sur les enjeux liés au développement de la petite enfance et à l'éducation publique. Elle présente des soumissions au Conseil exécutif, apporte son soutien et sa coordination à l'Assemblée législative et rédige des notes d'information sur les principales activités gouvernementales. Cette direction comprend également les unités Gestion et analyse des données ministérielles, Certification des maîtres et Vérification interne. L'unité Gestion et analyse des données ministérielles est chargée de recueillir et d'analyser les renseignements statistiques clés. Elle élabore et met en œuvre des instruments de collecte de données pertinents pour assurer que les renseignements sont fiables et à jour. L'unité Certification des maîtres délivre les certificats d'enseignement et traite toutes les questions connexes. L'unité Vérification interne procède aux vérifications des politiques et des

comptes dans les districts scolaires et les établissements de garderie éducative. Elle est responsable de la gestion des risques.

Le **Bureau de gestion des projets et de la planification stratégique** dirige l'adoption du système de gestion officielle du GNB au sein du Ministère, y compris l'élaboration et l'utilisation du schéma stratégique du Ministère. Cette direction entreprend et facilite divers projets en utilisant les méthodologies de gestion de projets et du changement Lean Six Sigma, à la fois au bureau central du Ministère et en liaison avec les bureaux des districts scolaires. Elle fait office d'organisme de liaison pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles et garantit l'harmonisation de la stratégie et des efforts du Ministère avec le processus de reddition de comptes du GNB.

Faits saillants

- Élaboration de la nouvelle Politique 714 – *Prévention et gestion des maladies à déclaration obligatoire dans les écoles*, qui établit les exigences auxquelles doivent répondre les districts scolaires et les écoles du Nouveau-Brunswick pour prévenir, contrôler et gérer la propagation des maladies.
- Révision de la Politique 311 – *Utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC)* pour mettre à jour la terminologie, les normes et les processus afin de garantir que les logiciels utilisés dans les écoles et les districts scolaires sont approuvés et protègent les renseignements personnels.
- Mise à jour de la Politique 901 – *Attribution de places dans les garderies éducatives désignées* en novembre 2023 et en mars 2024 pour intégrer l'appel ouvert de propositions, permettre au Ministère d'utiliser la nouvelle liste d'attente provinciale lors de l'attribution des places et ajouter une disposition d'exemption ministérielle.
- Soutien à la Division du développement de la petite enfance lors des réunions du comité intergouvernemental et de la négociation de deux accords multilatéraux et de plans d'action.
- Publication des statistiques sommaires pour 2023-2024 indiquant des statistiques sur les écoles, les inscriptions, les classes, le personnel enseignant, le personnel de soutien professionnel et non enseignant et les personnes diplômées.
- Publication du Rapport annuel de statistiques des services de garderie éducatifs.
- Soutien offert dans le cadre de certains des principaux plans stratégiques du Ministère en gérant et facilitant des projets, notamment :
 - Bâtir un meilleur système d'éducation : Recommandations à court terme pour les programmes d'anglais principal et d'apprentissage du français au Nouveau-Brunswick.
 - Building a better education system : Un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations à long terme pour le système d'éducation anglophone du Nouveau-Brunswick.
 - Donnons à nos enfants une longueur d'avance (secteur francophone) (2016-2025).
 - Plan d'action 2021-2023 de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.
- Modifications de la Politique 713 – *Orientation sexuelle et identité de genre* publiées en juin 2023. Ses modifications ont précisé le rôle des parents dont le consentement sera requis pour que les élèves âgés de moins de 16 ans puissent utiliser leur prénom préféré dans l'environnement scolaire.
- Autres modifications de la Politique 713 – *Orientation sexuelle et identité de genre* apportées en août 2023 en réponse aux recommandations formulées par le défenseur des enfants et de la

jeunesse et d'autres intervenants. Selon les mises à jour, le nom préféré d'un élève de moins de 16 ans peut être utilisé sans le consentement des parents lorsqu'un plan pour obtenir le consentement des parents est en cours d'élaboration ou lorsque l'élève parle à des professionnels.

Division des services généraux

La **Division des services généraux** a la responsabilité d'offrir un soutien efficace et efficient dans les secteurs de la comptabilité, du budget et de la gestion financière, des installations éducatives et du transport scolaire, des ressources humaines, de la stratégie des technologies de l'information et des solutions d'entreprise.

Voici un résumé de ses principaux projets et de ses principales initiatives :

- Le Programme d'exploration des métiers spécialisés à l'intention du personnel enseignant a permis à 18 personnes d'obtenir leur diplôme.
- Le programme de baccalauréat en éducation à temps partiel de l'Université de Moncton a été étendu au secteur anglophone.
- Plus de 600 membres se sont joints à la communauté d'apprentissage des nouveaux membres du personnel enseignant. Le Ministère a offert des journées réservées au personnel enseignant, des conférences et du mentorat.
- Le Ministère a participé à des missions de recrutement, notamment Destination Acadie et Cap sur le Nouveau-Brunswick.
- Un budget d'immobilisations de 110,2 millions de dollars a été administré pour apporter des améliorations dans 295 écoles et créer des projets d'infrastructure.
- La conception et la construction de quatre projets d'écoles se poursuivent à Fredericton, Moncton et Saint John.
- La planification a commencé pour trois nouveaux projets d'écoles à Shediac, Campbellton et Saint John.
- Le programme pluriannuel de modernisation du système de ventilation pour les écoles progresse.
- Une nouvelle formation annuelle en cybersécurité a été mise en œuvre à l'intention du personnel de la Partie 2 afin de se protéger contre les cybermenaces.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Dépenses ministérielles

Rapport de situation par programme

Exercice financier se terminant le 31 mars 2024 (en milliers de dollars)

Dépenses	Budget et transferts de crédits	Budgets supplémentaires	Budget final	Données réelles*	Écart (plus/ Moins)	Note
Services généraux et autres services d'éducation						
Services de gestion	13 484	-	13 484	13 900	(416)	
Services éducatifs	57 667	-	57 667	57 025	642	
Services de soutien	23 060	-	23 060	22 852	208	
Total	94 211	-	94 211	93 777	434	
Districts scolaires	1 432 652	-	1 432 652	1 448 224	(15 572)	1
Développement de la petite enfance	269 644	-	269 644	238 598	31 046	2
Total ministériel	1 796 507	-	1 796 507	1 780 599	15 908	

* Ces données sont provisoires et peuvent différer légèrement de l'information qui sera publiée ultérieurement dans *Informations supplémentaires, volume 2* des Comptes publics.

Note 1 – Les dépenses des districts scolaires ont dépassé le budget principalement en raison des facteurs suivants : une croissance plus grande que prévu du nombre d'inscriptions, des coûts accrus pour la mise en œuvre de la nouvelle convention collective du personnel enseignant, des dépenses accrues liées à l'équipement professionnel et d'éducation physique des districts scolaires, un besoin accru de soutien pour les cas complexes et des coûts plus élevés pour les avantages sociaux du personnel.

Note 2 – L'aide accordée en vertu de l'Accord à l'échelle du Canada présume un niveau d'activité plus élevé dans le secteur de la petite enfance que ce qui est observé. Étant donné que la plus grande partie de l'aide est basée sur des programmes, le volume de participation détermine les coûts. De plus, les garderies approuvées dans le cadre du programme d'immobilisations (dans le cadre de l'Accord à l'échelle du Canada) auront besoin d'un certain temps pour terminer les projets d'immobilisations nécessaires pour commencer leurs activités ou les élargir.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE DOTATION

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel de l'exercice 2023-2024 pour le Ministère.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2023	2022
Permanent	238	233
Temporaire	167	100
TOTAL	405	333

Le Ministère a annoncé 80 concours ouverts (publics).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)a)	0
TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI	NOMBRE

		<i>SUR LA FONCTION PUBLIQUE</i>	
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	5
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	4
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	8
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général de l'Éducation et Développement de la petite enfance et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

RÉSUMÉ DES PROJETS DE LOI ET DES ACTIVITÉS LÉGISLATIVES

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
S.O.			

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Règlement du Nouveau-Brunswick 2018-11, le <i>Règlement sur les permis</i> pris en vertu de la <i>Loi sur les services à la petite enfance</i> .	18 mai 2023	Modifications du Règlement du Nouveau-Brunswick 2018-11, le <i>Règlement sur les permis</i> pour autoriser le regroupement des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire dans un groupe formé d'enfants d'âges divers au début et à la fin de la journée afin d'atténuer les coûts élevés associés aux soins aux nourrissons et d'augmenter le nombre de places de garderie pour les nourrissons.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2023-2024 se trouvent à l'adresse : [Éducation et Développement de la petite enfance \(gnb.ca\)](https://www.gnb.ca/education-et-developpement-de-la-petite-enfance)

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS LIÉES AUX LANGUES OFFICIELLES

Introduction

Avec l'avènement du *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, le Ministère continue d'utiliser son plan d'action comprenant un moyen stratégique pour chacun des quatre secteurs d'activité indiqués (langue de service, langue de travail, développement des deux communautés linguistiques officielles, connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations).

La politique sur les langues officielles et le plan d'action s'appliquent au Ministère. Or, compte tenu de la dualité linguistique dans le système d'éducation, ils ne s'appliquent pas aux divisions du Ministère qui ont été établies sur la base de l'une ou l'autre des deux langues officielles. Cette politique ne s'applique pas aux écoles ni aux bureaux des districts scolaires.

Axe 1

Garantir dans toute la province l'accès à un service de qualité égale en français et en anglais :

- L'un des objectifs du Ministère a été de continuer à se concentrer sur une augmentation du niveau de participation à la communication informelle et officielle dans une langue seconde au sein du bureau central.
- Le Ministère a toujours incité les membres de son personnel à se parler dans leur langue seconde afin d'améliorer leurs habiletés dans l'autre langue officielle. Le Ministère encourage fortement la formation en langue seconde et la tenue de rencontres dans les deux langues officielles, si cela est indiqué.
- Le Ministère continue de travailler afin de s'assurer que les profils linguistiques sont examinés pour valider leur exactitude. Des efforts continuent d'être déployés afin de tenir à jour les profils linguistiques et de faire en sorte que le Ministère ait la capacité d'offrir des services de qualité dans les deux langues officielles.

Axe 2

Un milieu et un climat qui encouragent tous les membres du personnel à employer la langue officielle de leur choix au travail :

- Le Ministère a continué de créer un milieu où le personnel est libre de parler la langue officielle de son choix. Les membres du personnel sont encouragés à parler la langue de leur choix durant les réunions.
- La langue officielle préférée des membres du personnel figure dans le système d'information sur les ressources humaines (SIRH) et dans le dossier des membres du personnel.
- Toutes les évaluations du rendement sont effectuées dans la langue officielle choisie par le membre du personnel.
- Toutes les activités saisonnières, ainsi que les activités du temps des fêtes et d'appréciation du personnel, sont tenues dans les deux langues officielles. Les caucus mensuels avec les sous-ministres et tous les membres du personnel continuent de présenter les faits saillants et les nouvelles du Ministère dans les deux langues officielles. Il s'agit d'une méthode utilisée pour informer tous les membres du personnel, peu importe le secteur dans lequel ils travaillent, de ce qui se passe dans d'autres secteurs et directions. Ces caucus se déroulent en format virtuel et

continuent d'être suivis par de nombreux membres du personnel, y compris ceux qui travaillent à distance et ceux qui ne travaillent pas au bureau central.

Axe 3

Veiller à ce que les programmes et politiques, qu'ils soient nouveaux ou révisés, tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province (promotion des langues officielles) :

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales des services publics et soit clairement intégré dans le code de déontologie du personnel des services publics.

Axe 4

Le personnel de la fonction publique possède une connaissance et une compréhension adéquate de la *Loi*, des politiques et des règlements de même que des obligations de la province en matière de langues officielles.

- La politique et les lignes directrices sur la langue de service sont à la disposition de tout le personnel du GNB. On y trouve, entre autres, des exemples d'offre active pour des services dans les deux langues officielles, comme la messagerie vocale, la configuration des boîtes aux lettres électroniques, le courrier, les services électroniques, les services en personne.
- Dans les documents remis aux nouvelles recrues lors de leur entrée en fonction, on donne un aperçu de la politique et des lignes directrices sur les langues officielles – Langue de service (AD-2919) ainsi que de la politique et des lignes directrices sur les langues officielles – Langue de travail (AD-2920). Ces politiques sont révisées lors du processus d'examen du rendement annuel.
- En partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales, la communauté de pratique des personnes coordonnatrices aux langues officielles et la communauté de pratique des personnes coordonnatrices aux langues secondes se sont réunies et ont discuté régulièrement des langues officielles.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

NOUVEAUTÉ : Section 1 – Comprend l'exercice en cours (2023-2024) et l'exercice précédent (2022-2023).

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2023 V2 Chapitre 3 : État de préparation et capacité d'intervention en situation de pandémie – Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2023V2/Chap3f.pdf Chapitre 3, pages 15 à 30	5

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE	MESURES PRISES
3.16 veille à ce qu'un plan de poursuite des activités soit gardé à jour, tienne compte des besoins éducatifs spécifiques pour des situations d'urgence potentielles à long terme (y compris une pandémie) et soit régulièrement mis à l'essai selon un calendrier prédéfini.	D'accord. La mise à jour du plan de continuité des activités (PCA) a débuté au printemps 2023 et est en cours d'actualisation. Ce document continuera d'évoluer pour s'adapter aux circonstances. Le PCA actualisé a été soumis au Bureau du Conseil exécutif (BCE) le 1 ^{er} juillet 2023.
3.17 veille à ce qu'une formation adéquate soit offerte selon un calendrier prédéfini au personnel ayant des rôles et responsabilités clés inscrits dans les plans de poursuite des activités.	D'accord. Un plan de formation est en cours d'élaboration.
3.38 veille à ce qu'une formation uniforme et adéquate sur l'apprentissage virtuel soit offerte au personnel des districts scolaires.	D'accord. Le soutien financier pour l'utilisation d'outils virtuels est désormais inclus dans l'intégration et la formation professionnelle continue des enseignants. Mise en œuvre.
3.42 veille à ce qu'un plan de communications soit en place pour de semblables urgences futures en y intégrant les leçons apprises.	D'accord. Dans le cadre du PCA mentionné ci-dessus. Comme ci-dessus.

3.45 effectue une analyse après action exhaustive afin de cerner les aspects à améliorer.	D'accord. Le BCE dirige une analyse après action auquel le Ministère participera. En cours.
---	--

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS
	TOTAL
2023 V2 Chapitre 6 : Déplacements hors province – Districts scolaires sélectionnés https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2023V2/Chap6f.pdf Chapitre 6, pages 74 à 105	17 6 (ASD-N) 5 (ASD-W) 6 (DSF-S)

RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE District scolaire Anglophone North	MESURES PRISES
6.31 le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) s'assurent de documenter adéquatement l'approbation des déplacements, y compris les coûts estimatifs et les signatures appropriées, conformément à la politique AD-2801	Le district a mis à jour son document de déplacements « hors de la province » pour l'aligner avec la politique AD-2801. Le personnel qui propose ce type de voyage sera informé des nouvelles exigences. Mis en œuvre
6.37 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) : - veillent à ce que les avantages quantifiables et prévus soient documentés et pris en compte dans le cadre du processus d'approbation des voyages - mettent en place des processus pour effectuer des examens après voyage afin de s'assurer que les avantages prévus ont été obtenus	Le district a mis à jour son document de déplacements « hors de la province » pour l'aligner avec la politique AD-2801. Le personnel qui propose ce type de voyage sera informé des nouvelles exigences. La nature des examens suivant le déplacement variera en fonction de la nature du voyage; nous reconnaissons l'importance de s'assurer que les avantages escomptés soient atteints. Mis en œuvre
6.39 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S)	Le district a mis à jour son document de déplacements « hors de la province » pour l'aligner avec la politique AD-2801.

documentent une analyse coûts-avantages de la participation en personne par rapport à la participation virtuelle dans le cas des déplacements à l'extérieur de la province. Des facteurs comme les coûts et les avantages globaux pour la Province devraient être pris en compte	Le district a ajouté la case à cocher d'une Option virtuelle. Mis en œuvre Le directeur général évaluera le rapport coût-bénéfice de cette option et la manière dont elle peut être mise en œuvre. Le degré de quantification des avantages variera en fonction de la nature de la conférence ou de la formation. Chaque demande est examinée par le directeur général avant d'être approuvée. La préférence est donnée à la conférence virtuelle lorsque cette option est possible. Mise en oeuvre
6.41 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) établissent des processus d'approbation documentés pour les voyages à l'extérieur de la province et internationaux des directeurs généraux, y compris les estimations de coûts et les avantages prévus. Les avantages réels des déplacements doivent également être documentés	Le district a mis à jour son document de déplacements « hors de la province » pour l'aligner avec la politique AD-2801. Le directeur général remplira le même formulaire de voyage que tous les autres membres du personnel. Mis en œuvre
6.45 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S), dans le cadre du processus d'approbation des voyages à l'extérieur de la province et des voyages internationaux, consignent les données probantes indiquant qu'ils se sont assurés de la disponibilité des fonds budgétaires pour les voyages et qu'ils ont pris en compte leurs pressions budgétaires globales du district	La disponibilité des fonds est prise en compte avant l'approbation de tout déplacement, mais l'étape pour documenter la disponibilité du budget sera ajoutée au processus d'approbation à l'avenir. Cela inclut la prise en compte des budgets alloués aux déplacements et de l'état prévisionnel global du budget du district. Les fonds pour les voyages/conférences sont désormais alloués dans le budget des voyages au printemps de l'année budgétaire précédente. Mis en œuvre
6.47 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le	Les rapports financiers du CED sont présentés lors de rencontres ouvertes au public et aux

District scolaire francophone sud (DSF-S) fassent en sorte que les rapports sur la performance financière (données budgétaires par rapport aux données réelles) soient facilement accessibles au public	médias. Les informations sont consignées dans les procès-verbaux des réunions, qui sont publiés sur le site web de l'ASD-N. Le district évaluera la pertinence des pratiques actuelles et décidera des changements à apporter. La pratique actuelle consistant à informer le CÉD et à diffuser les informations sur le site web a été jugée comme étant le meilleur moyen d'informer le public. Mise en œuvre
RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE District scolaire Anglophone West	MESURES PRISES
6.37 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) : • veillent à ce que les avantages quantifiables et prévus soient documentés et pris en compte dans le cadre du processus d'approbation des voyages • mettent en place des processus pour effectuer des examens après voyage afin de s'assurer que les avantages prévus ont été obtenus	Inclure au formulaire révisé un endroit pour identifier si une option virtuelle est disponible, qui décrit l'occasion et permet à l'autorité compétente d'analyser les coûts et les avantages de la participation virtuelle ou en personne avant d'accorder l'approbation. Mise en œuvre
6.39 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) documentent une analyse coûts-avantages de la participation en personne par rapport à la participation virtuelle dans le cas des déplacements à l'extérieur de la province. Des facteurs comme les coûts et les avantages globaux pour la Province devraient être pris en compte	Inclure au formulaire révisé un endroit pour identifier si une option virtuelle est disponible, qui décrit l'occasion et permet à l'autorité compétente d'analyser les coûts et les avantages de la participation virtuelle ou en personne avant d'accorder l'approbation. Mise en œuvre
6.41 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) établissent des processus d'approbation documentés pour les voyages à l'extérieur de la province et internationaux des directeurs	Continuer à suivre notre processus actuel, complété par les estimations de coûts et les avantages du voyage documentés au formulaire révisé. La signature d'approbation du directeur général sera composée de deux signatures : le

généraux, y compris les estimations de coûts et les avantages prévus. Les avantages réels des déplacements doivent également être documentés	directeur des ressources humaines et le directeur de finances et administration. Mise en œuvre
6.45 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S), dans le cadre du processus d'approbation des voyages à l'extérieur de la province et des voyages internationaux, consignent les données probantes indiquant qu'ils se sont assurés de la disponibilité des fonds budgétaires pour les voyages et qu'ils ont pris en compte leurs pressions budgétaires globales du district	Établir un budget de voyage pour l'exercice financier 24/25 pour les voyages à l'extérieur de la province dans le cadre du budget fourni par EDPE. Le suivi sera effectué par ce budget. Mise en œuvre
6.47 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) fassent en sorte que les rapports sur la performance financière (données budgétaires par rapport aux données réelles) soient facilement accessibles au public	Ajouter un paragraphe descriptif dans un endroit visible à notre site web qui reliera le public aux résultats financiers finaux déjà publiés publiquement sur notre site web (données finales sont publiées chaque année par rapport à la réunion du conseil d'éducation de district [District Education Council] en Juin). Mise en œuvre
RECOMMANDATIONS MISES EN ŒUVRE District scolaire francophone sud	MESURES PRISES
6.31 le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) s'assurent de documenter adéquatement l'approbation des déplacements, y compris les coûts estimatifs et les signatures appropriées, conformément à la politique AD-2801	Un formulaire en ligne sera disponible pour documenter et obtenir les approbations à un endroit. Mise en œuvre
6.37 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) : - veillent à ce que les avantages quantifiables et prévus soient documentés et pris en compte dans le cadre du processus d'approbation des voyages - mettent en place des processus pour effectuer des examens après voyage afin de	Ceci est déjà fait mais sera documenté sur le nouveau formulaire en ligne. Mise en œuvre

s'assurer que les avantages prévus ont été obtenus	
6.39 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) documentent une analyse coûts-avantages de la participation en personne par rapport à la participation virtuelle dans le cas des déplacements à l'extérieur de la province. Des facteurs comme les coûts et les avantages globaux pour la Province devraient être pris en compte	Ceci est déjà fait mais sera documenté sur le nouveau formulaire en ligne. Mise en œuvre
6.41 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) établissent des processus d'approbation documentés pour les voyages à l'extérieur de la province et internationaux des directeurs généraux, y compris les estimations de coûts et les avantages prévus. Les avantages réels des déplacements doivent également être documentés	Même processus que 6.31 mais approuvé par le président du CED. Mise en œuvre
6.45 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S), dans le cadre du processus d'approbation des voyages à l'extérieur de la province et des voyages internationaux, consignent les données probantes indiquant qu'ils se sont assurés de la disponibilité des fonds budgétaires pour les voyages et qu'ils ont pris en compte leurs pressions budgétaires globales du district	Les budgets de formation sont établis à l'avance sur une base annuelle et c'est à partir de ces budgets que les décisions sont prises si on permet ou non la participation à une formation Mise en œuvre
6.47 le District scolaire Anglophone West (ASD-W), le District scolaire Anglophone North (ASD-N) et le District scolaire francophone sud (DSF-S) fassent en sorte que les rapports sur la performance financière (données budgétaires par rapport aux données réelles) soient facilement accessibles au public	Cette information est déjà disponible dans les documents publics du Conseil d'éducation sur le site internet du DSFS. Mise en œuvre

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
2023 V2 Chapitre 6 : Déplacements hors province – Districts scolaires sélectionnés https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2023V2/Chap6f.pdf Chapitre 6, pages 76 à 105	17 6 (ASD-N) 5 (ASD-W) 6 (DSF-S)	2023 V2 Chapitre 6 : Déplacements hors province – Districts scolaires sélectionnés https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2023V2/Chap6f.pdf Chapitre 6, pages 76 à 105

Section 2 – Comprend les périodes de référence du troisième (2021-2022), quatrième (2020-2021) et cinquième exercice (2019-2020).

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
2021-2022 S.O	S.O.	S.O.
Résultats de l'audit des états financiers de 2020 (y compris le système de paie et le système Gestion) Recommandations concernant le système de paie des personnes enseignantes (Gestion et EPAY)	2	2
2020 V1 Chapitre 2 :		

Planification de l'infrastructure scolaire https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/ReportsRapports/2020V1/Chap2f.pdf Chapitre 2, pages 13 à 91	14	10 mises en œuvre 3 en cours 1 S.O.
2019-2020 S.O	S.O.	S.O.

RAPPORT SUR LA LOI SUR LES DIVULGATIONS FAITES DANS L'INTÉRÊT PUBLIC

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le Ministère n'a pas reçu de divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2023-2024.

ANNEXE A

Sondage de fin d'études secondaires — Secteur francophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants?	2019	2020	2021	2022	2023
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	37,2 %	34,3 %	36,7 %	42,5 %	42,5 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	73,2 %	71,4 %	74,9 %	70,3 %	73,2 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	71,9 %	82,5 %	71,4 %	70,0 %	67,2 %
La gestion de la discipline y est efficace.	74,9 %	81,4 %	79,1 %	76,4 %	74,4 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	86,6 %	91,7 %	90,6 %	86,3 %	85,3 %
Je m'y sentais respecté/respectée.	85,2 %	86,8 %	87,9 %	84,4 %	82,0 %
J'ai aimé mon expérience scolaire.	78,4 %	79,2 %	78,8 %	76,8 %	78,2 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	85,4 %	84,5 %	85,3 %	86,4 %	85,7 %
C'est un milieu sécuritaire.	89,7 %	89,1 %	90,6 %	89,5 %	87,4 %

Sondage de fin d'études secondaires — Secteur anglophone

Que pensez-vous de chacun des énoncés suivants?	*2019	2020	2021	2022	2023
Mon apprentissage était interrompu par des problèmes de comportement d'autres élèves.	Non disponible	28,2 %	32,4 %	39,3 %	38,9 %
Mon école est un endroit où j'ai un sentiment d'appartenance.	Non disponible	64,8 %	63,2 %	62,5 %	66,0 %
En général, les élèves se comportent bien hors de la salle de classe (p. ex. : dans les corridors, dans l'autobus, sur le terrain de l'école).	Non disponible	66,4 %	54,1 %	46,0 %	43,6 %
La gestion de la discipline y est efficace.	Non disponible	67,8 %	61,3 %	58,6 %	60,3 %
En général, les élèves se comportent bien dans la salle de classe.	Non disponible	87,5 %	81,6 %	76,2 %	75,0 %
Je m'y sentais respecté/respectée.	Non disponible	78,1 %	76,9 %	75,4 %	77,1 %

J'ai aimé mon expérience scolaire.	Non disponible	69,1 %	68,9 %	68,3 %	72,0 %
Un adulte y était disponible pour m'écouter si j'avais un problème.	Non disponible	81,5 %	78,9 %	80,8 %	83,2 %
C'est un milieu sécuritaire.	Non disponible	85,4 %	82,3 %	81,9 %	80,5 %

* Le sondage n'a pas été mené auprès du secteur anglophone en 2019 en raison de la pandémie de COVID-19 et de la fermeture des écoles.

ANNEXE B

BUREAU DE LA CERTIFICATION DES MAÎTRES STATISTIQUES 2023-2024

Certificats d'enseignement délivrés			
NIVEAU	FRAIS	HOMMES/FEMMES	TOTAL
Certificat IV	70,00 \$	16/94	110
Certificat V	70,00 \$	101/365	466
Certificat VI	70,00 \$	52/196	248
Provisoire IV	120,00 \$	13/31	44
Provisoire V	120,00 \$	7/21	28
Provisoire VI	120,00 \$	3/4	7
Total de certificats d'enseignement délivrés			903
Certificats d'aptitude à la direction d'école	60,00 \$	21/70	91

Autres documents délivrés par le Bureau de la certification des maîtres	
Attestations du statut professionnel	248
Lettres de reconnaissance d'expérience de travail	483

Suspension et révocation de certificats d'enseignement	
Révocation	2
Suspension	0

ANNEXE C

Résultats aux évaluations provinciales 2023-2024 (secteur francophone)

L'évaluation de la petite enfance – Observation de la personne enseignante comprend deux observations : le prétest réalisé à l'automne et le post-test réalisé en mai.

Évaluation de la petite enfance – Observation de la personne enseignante				
Année scolaire	Enfants qui ont été évalués	Enfants à EAN 2 ou 3 post-évaluation*	Enfants à EAN 1 post-évaluation	% d'enfants à développement approprié
2020-2021	2079	484	1595	76,7
2021-2022	2135	565	1570	73,5
2022-2023	2205	580	1625	73,7
2023-2024	2182	490	1692	77,5
* Ces enfants sont considérés comme étant à risque. EAN – Enseignement adapté pas niveau EPE-OE – Évaluation de la petite enfance – Observation de la personne enseignante				

Les évaluations suivantes ont toutes été réalisées au printemps 2024.

TAUX DE RÉUSSITE (%)							
Évaluations provinciales au primaire	2019	2020/2021	2022	2023	2024	Variation 2023 à 2024	Cible pour 2025-2026
Lecture 2	74,8		61,6	60,2	61,5	+1,3	90
Lecture 3	62,5		63,2	68,8	70,1	+1,3	90
Mathématiques 3	81,0		63,6	63,2	68,2	+5,0	85
Écriture 4	76,0*		70,2	60,0	68,3	+8,3	85
Mathématiques 6	71,9		54,1	68,2	62,4	-5,8	85
Lecture 7	66,6*		69,3	75,2	73,8	-1,4	85
Écriture 7	69,0*		52,9	62,5	62,8	+0,3	85
Mathématiques 8	73,7		53,3	52,3	53,0	+0,7	85

Sciences et technologies 8				60,3*	59,7	-0,6	85
* Première administration							

Pour la plupart des évaluations, nous avons noté une légère amélioration comparativement aux résultats de 2023. Toutefois, plusieurs résultats d'évaluations au primaire demeurent relativement faibles comparativement aux résultats pré-COVID. C'est le cas notamment en mathématiques, tout particulièrement en 3^e année, puis en 8^e année où les taux de réussite sont toujours plus de 12 points de pourcentage en deçà de ceux de 2019.

Le Test de compétences en lecture et en écriture (TCLÉ), puis le Test de compétences en numératie (TCN) sont menés en ligne sur une base annuelle. La réussite de ces deux tests est une exigence pour l'obtention du diplôme. Un élève qui n'a pas réussi un ou plusieurs de ces tests peut le/les reprendre en 11^e année, puis en 12^e année, au besoin.

Taux de réussite (%)					
Évaluations de compétences au secondaire		2023	2024	Variation 2023 à 2024	Cible pour 2025-2026
TCLÉ	10 ^e année	75,7*	74,2	-1,5	85
	11 ^e année		58,1		65
	Cohorte 2025		82,2		90
TCN	10 ^e année	79,3*	79,7	+0,4	85
	11 ^e année		62,9		65
	Cohorte 2025		82,6		90
* Première administration					

Pour la cohorte du programme régulier qui graduera en juin 2025, le pourcentage des élèves qui ont réussi ses exigences en 10^e année ou en 11^e année est de 82,2 % pour le TCLÉ et de 82,6 % pour le TCN.

ANNEXE D

Données d'évaluation provinciales (secteur anglophone) 2023-2024

La plupart des évaluations provinciales sont menées en avril/mai, et les résultats sont communiqués aux écoles avant la fin de l'année scolaire.

Évaluation	Élèves au niveau approprié ou supérieur	Changement par rapport à 2022-2023 (variation en points de pourcentage)	Cible 2025-2026
Lecture en anglais, 4 ^e année	55,6	-1,0	90
Connaissances scientifiques de 4 ^e année	73,9	-1,0	90
Mathématiques de 5 ^e année	53,3	3,1	90
Lecture en immersion française de 5 ^e année	74,9	1,5	90
Lecture en anglais, 6 ^e année	76,0	6,7	90
Connaissances scientifiques de 6 ^e année	75,6	3,1	90
Mathématiques de 7 ^e année	48,0	4,4	90
Lecture du français langue seconde, 7 ^e année			
- Lecture de français post-intensive	49,3	22,4	90
- Immersion précoce en français (3 ^e année)	67,6	0,7	
- Immersion tardive en français (6 ^e année)	62,1	4,2	
Connaissances scientifiques de 8 ^e année	75,1	7,9	90
Maîtrise de l'anglais, 9 ^e année	82,2	1,9	90

Évaluation	Élèves au niveau approprié ou supérieur	Changement par rapport à 2022-2023 (variation en points de pourcentage)	Cible 2025-2026
Compétence orale en français langue seconde, 10^e année - Lecture de français post-intensive - Immersion précoce en français (3^e année) - Immersion tardive en français (6^e année)	44,6 70,7 54,1	-8,1 -7,9 -8,4	90
<i>Pourcentage de compétence orale intermédiaire ou supérieure</i> Compétence orale en français langue seconde, 6^e année : - Lecture de français post-intensive - Immersion précoce en français (3^e année) - Immersion tardive en français (6^e année)	1,7 38,1 2,1	Changement par rapport à l'administration la plus récente (2021-2022) +1,1 +0,8 +2,1	70
Compétence orale en français langue seconde, 12^e année : - Lecture de français post-intensive - Immersion précoce en français (3^e année) - Immersion tardive en français (6^e année)	9,9 97,0 93,7	-11,7 -2,2 -6,3	90

Remarques : Les évaluations de compétence orale en FLS de 6^e année et 10^e années sont réalisées en alternance. L'année de comparaison pour les résultats de la 6^e année est 2021-2022, pour la 10^e année, elle est 2020-2021.

Remarque : Les résultats de 10^e année pour l'année 2022-2023 n'ont pas pu être divulgués en raison d'une difficulté technologique survenue pendant la période de réalisation.

Les élèves des programmes de français post-intensif et d'immersion française tardive de 6^e année ne sont pas censés atteindre le niveau de compétence intermédiaire à ce niveau. Les résultats sont présentés de cette façon pour faciliter la comparaison avec les résultats de 10^e année et de 12^e année.

Les résultats des évaluations de compétence orale de 12^e année représentent uniquement les élèves qui satisfont aux exigences de participation au programme en vertu de la Politique 309 – *Programmes de français langue seconde*.